

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 1 DDS 14.8
Ordre de passage : n°26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de subventionnement entre la ville de Quimper
et l'UJAP Quimper (Omnisports)
pour la réfection des installations sportives situées rue Jules Noël (DDS)**

La ville de Quimper bénéficie d'une mise à disposition gratuite des installations sportives de l'UJAP, situées rue Jules Noël. Elle a participé durant 3 ans au financement de travaux permettant de garantir la pérennité de l'équipement. De nouveaux travaux étant à réaliser il est proposé de poursuivre cette participation financière durant une année supplémentaire (pour 33 000 €).

L'UJAP Quimper est propriétaire d'un équipement situé rue Jules Noël et composé de 3 salles : une salle de basket, une salle de gymnastique, une salle de tennis de table.

Une convention d'utilisation des locaux lie l'UJAP Quimper et la ville de Quimper, laquelle est le premier utilisateur de cet équipement qu'elle met elle-même à disposition de plusieurs structures : des collèges (La Sablière, Brizeux), un Lycée (Brizeux), des écoles primaires (St Joseph, Centre Marguerite Le Maître, Diwan, UGSEL), des clubs et divers (Quimper passion basket, ACQTT, Centre de Secours).

L'UJAP Quimper a engagé en 2012 des travaux (isolation, chauffage, toiture, hall d'accès...) dans cette salle dont l'état se dégradait et risquait d'aboutir à une fermeture de l'équipement. L'UJAP Quimper avait alors sollicité une aide financière de la ville.

La ville et l'UJAP Quimper s'étaient accordées sur un montant de 100 000 € TTC, correspondant à environ 1/3 du montant total, qui permettait d'une part à l'UJAP Quimper d'engager les travaux, et d'autre part à la ville de bénéficier de la mise à disposition gratuite des installations sur le temps scolaire.

Une convention sur trois ans avait ainsi été signée entre les parties, prévoyant 33 000 € de subvention en 2011, 33 000 € en 2012 et 34 000 € en 2013.

Au vu des travaux restants à réaliser (rénovation du sol sportif), il est proposé de prolonger cette participation financière de la ville pour un montant de 33 000 € en 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'octroyer une subvention de 33 000 € pour l'année 2014 à l'UJAP Quimper (411-20422-90007-711) ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention afférente.

Le maire,

Ludovic JOLIVET